

AIDE-MÉMOIRE À L'INTENTION DES INTERVENANTS DE L'UQO

1. Responsabilités du professeur :

- Établir le premier contact avec le stagiaire.
- Détenir les ressources financières suffisantes pour la durée du stage.
- S'assurer des espaces de travail disponibles.
- Informer le directeur ou la directrice de son département.
- Remplir et signer le formulaire d'offre de stage postdoctoral.
- Acheminer le formulaire et les pièces requises au *Décanat de la recherche et de la création*.
- Acquitter les frais exigés par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).
- Superviser l'accueil et l'intégration du stagiaire à l'UQO.

2. Responsabilités du *Décanat de la recherche et de la création* :

- Vérifier les critères de qualification du stagiaire.
- Rédiger, signer et acheminer la lettre d'invitation officielle au stagiaire.
- Inclure dans l'envoi le formulaire de demande d'admission.
- S'assurer d'obtenir une copie de l'acceptation écrite du stagiaire.
- Pour un candidat étranger, faire les démarches d'ouverture de dossier auprès d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC); envoyer confirmation et copie de la lettre d'acceptation au candidat pour ses démarches de permis (via le *Décanat de la formation continue, des partenariats et de l'internationalisation* (DFCPI)).
- Envoyer copies de la lettre d'invitation dûment signée par la Doyenne de la recherche et le candidat, au professeur, au directeur du département ainsi qu'au Bureau du registraire.
- Attendre confirmation du Bureau du registraire de l'admission et l'inscription du candidat.
- Informer les autres services concernés dont le Service des ressources humaines.
- Tenir à jour une liste de tous les stagiaires postdoctoraux.

3. Responsabilités du Bureau du registraire et du Bureau des étudiants et des échanges internationaux

- Procéder à l'admission et à l'inscription du stagiaire (lorsque le dossier d'admission est conforme).
- Émettre une carte d'identité au stagiaire et lui remettre un code d'accès Symbiose.
- S'assurer de la conformité des documents d'immigration des stagiaires postdoctoraux internationaux.
- Conserver les dossiers originaux des stagiaires.

4. Responsabilité du Service des ressources humaines et financières

- Prendre les mesures afin que le stagiaire soit inscrit sur la liste de paies et reçoive la rémunération établie entre les parties

AIDE-MÉMOIRE À L'INTENTION DES STAGIAIRES POSTDOCTORAUX

1. Responsabilités du stagiaire postdoctoral :

- Répondre par écrit à la lettre d'invitation et accepter l'entente.
- Remplir le formulaire de demande d'admission (Bureau du registraire).
- Fournir tous les documents requis.

Si vous n'êtes pas résident permanent canadien ou citoyen canadien:

- Sur réception de la confirmation d'ouverture de dossier de la part du *Décanat de la recherche et de la création*, faire les démarches nécessaires pour obtenir un permis de travail valide pour la durée du stage.
- Entreprendre les démarches dès son arrivée au Québec pour obtenir un numéro d'assurance sociale et une couverture médicale pendant son séjour auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Souscrire à une police privée d'assurance maladie et hospitalisation en attendant la carte de la RAMQ (période d'attente pouvant durer jusqu'à 3 mois).

2. Pièces à retourner par la poste ou par courriel :

- Lettre d'invitation signée.
- Formulaire de demande d'admission dûment rempli et signé (complétez les parties A, B, C et F seulement).

Adresse de retour :

Décanat de la recherche et de la création, Université du Québec en Outaouais
283 boul. Alexandre-Taché, bureau E-2400, Gatineau (Québec) J8X 3X7
decanatrech@uqo.ca

3. Démarches et pièces requises à votre arrivée à l'UQO, au Bureau du registraire :

- Preuve de détention d'un doctorat.
 - Vous devez présenter le diplôme original ou demander à votre établissement universitaire de faire parvenir au Bureau du registraire un relevé de notes officiel de votre doctorat ou l'équivalent portant la mention du diplôme obtenu. De plus, ce relevé de notes doit porter le sceau original de l'établissement qui l'a émis (photocopie non acceptée).
- Un acte de naissance (photocopie acceptée).

Si vous êtes né à l'étranger et que vous êtes citoyen canadien ou résident permanent, vous devez joindre l'un des documents suivants à votre acte de naissance ou à votre carte nationale d'identité ou à votre passeport :

- Une copie recto verso de votre carte ou certificat de citoyenneté canadienne.
- Une copie de votre fiche relative au droit d'établissement (IMM1000).
- Une copie de votre confirmation de résidence permanente (IMM5292 ou IMM5688).
- Une copie recto verso de votre carte de résidence permanente.

Si vous êtes de l'extérieur du Canada, vous devez joindre une photocopie de votre acte de naissance, de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport.

Si vous n'êtes pas résident permanent canadien ou citoyen canadien, vous devez faire les démarches nécessaires auprès des autorités canadiennes (voir la Politique d'accueil et d'encadrement des stagiaires postdoctoraux, article 10.4).

AIDE-MÉMOIRE À L'INTENTION DES STAGIAIRES POSTDOCTORAUX INTERNATIONAUX

Afin de pouvoir séjourner au Canada, vous devez remplir certaines formalités. Nous vous référons, à titre informatif seulement, à divers sites où vous pourrez vous adresser afin d'obtenir les documents nécessaires pour votre séjour.

- Pour obtenir un permis de travail obligatoire : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).
www.cic.gc.ca/francais/travailler/demande-qui.asp
- Pour obtenir une autorisation de voyage électronique (AVE) ou un visa de visiteur : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).
<http://www.cic.gc.ca/francais/visiter/visas.asp>
- Pour obtenir une carte d'assurance maladie du Québec (RAMQ).
www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/travailleurs-temporaires/demarches/documents/assurance-maladie.html
- Pour obtenir une carte d'assurance sociale (NAS).
www.servicecanada.gc.ca/fr/nas/demande/comment.shtml
- Pour obtenir une exemption d'impôt pour les stagiaires postdoctoraux venant de l'étranger : Guide pour l'obtention d'un certificat d'admissibilité du Ministère de l'Éducation du Québec.
<http://www4.gouv.qc.ca/fr/Portail/citoyens/programme-service/Pages/Info.aspx?sqctype=service&sqcid=985>
- Pour des renseignements d'ordre général, consulter la page « International » sur le site de l'UQO :
<https://uqo.ca/international>.

Nous vous conseillons de vérifier auprès des autorités canadiennes dans votre pays afin de connaître les formalités à remplir.